

	BOURSE FONDATION URGO	
--	----------------------------------	--

Améliorer la pratique quotidienne des professionnels de santé dans le dépistage et la prise en charge des affections allergiques : diagnostic, compréhension de l'allergie, accompagnement.

DOSSIER DE CANDIDATURE ET REGLEMENT

A retourner avant le 14 juillet 2010

MODALITES :

La Bourse Fondation URGO, d'une valeur de 15 000 euros, concerne une collaboration multi-disciplinaire dans le domaine de l'allergie entre:

- **un étudiant en préparation de la thèse d'exercice (ou du mémoire de DES valant thèse d'exercice) pour l'obtention du Diplôme de Docteur en Pharmacie.**
- **un étudiant en Master 2 d'une autre filière universitaire (Psychologie, Sociologie, Economie, Médecine, Ingénierie Bio-médicale...)**

Les candidats à la Bourse Fondation URGO devront se constituer en binôme, et choisir chacun un tuteur qui co-dirigera le projet.

Les travaux de recherche se dérouleront de septembre 2010 à septembre 2011. Ils feront l'objet d'une thèse de Pharmacie (thèse d'exercice), d'un mémoire de Master 2, et d'une publication nationale et/ou internationale.

La date limite de candidature est fixée au : 14 juillet 2010.

Les dossiers seront examinés en juillet par un jury composé d'experts en allergologie.

Bourse Fondation URGO 2010 – Dépistage et prise en charge des affections allergiques : diagnostic, compréhension, accompagnement.

Fondation d'Entreprise LABORATOIRES URGO, 42 rue de Longvic 21300 CHENOVE - France - Arrêté Préfectoral N° 512 en date du 24 décembre 2009.

CANDIDATURE DE L'EQUIPE :

MEMBRE 1

NOM : **Prénom** :
(en capitales)

Université :

Adresse :

Tél. :

Filière :

Diplôme en cours :

Intitulé du sujet de recherche :

.....

Adresse personnelle :

Code Postal : **Ville** :

Tél. :

E-mail :

TUTEUR

NOM : **Prénom** :
(en capitales)

Statut :

Spécialité :

Laboratoire :

Adresse professionnelle :

.....

Tél. :

E-mail :

CANDIDATURE DE L'EQUIPE :

MEMBRE 2

NOM : **Prénom** :
(en capitales)

Université :

Adresse :

Tél. :

Filière :

Diplôme en cours :

Intitulé du sujet de recherche :

.....

Adresse personnelle :

Code Postal : **Ville** :

Tél. :

E-mail :

TUTEUR

NOM : **Prénom** :
(en capitales)

Statut :

Spécialité :

Laboratoire :

Adresse professionnelle :

.....

Tél. :

E-mail :

TITRE ET RESUME DU PROJET (15 lignes maximum)

--

FOURNIR 4 MOTS CLES DEFINISSANT LE PROJET

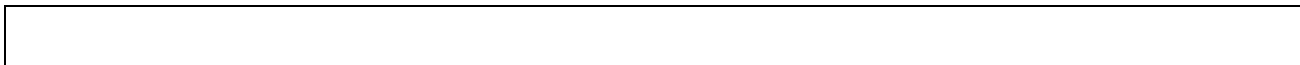
--	--	--	--

--	--	--	--

DESCRIPTION DU PROJET

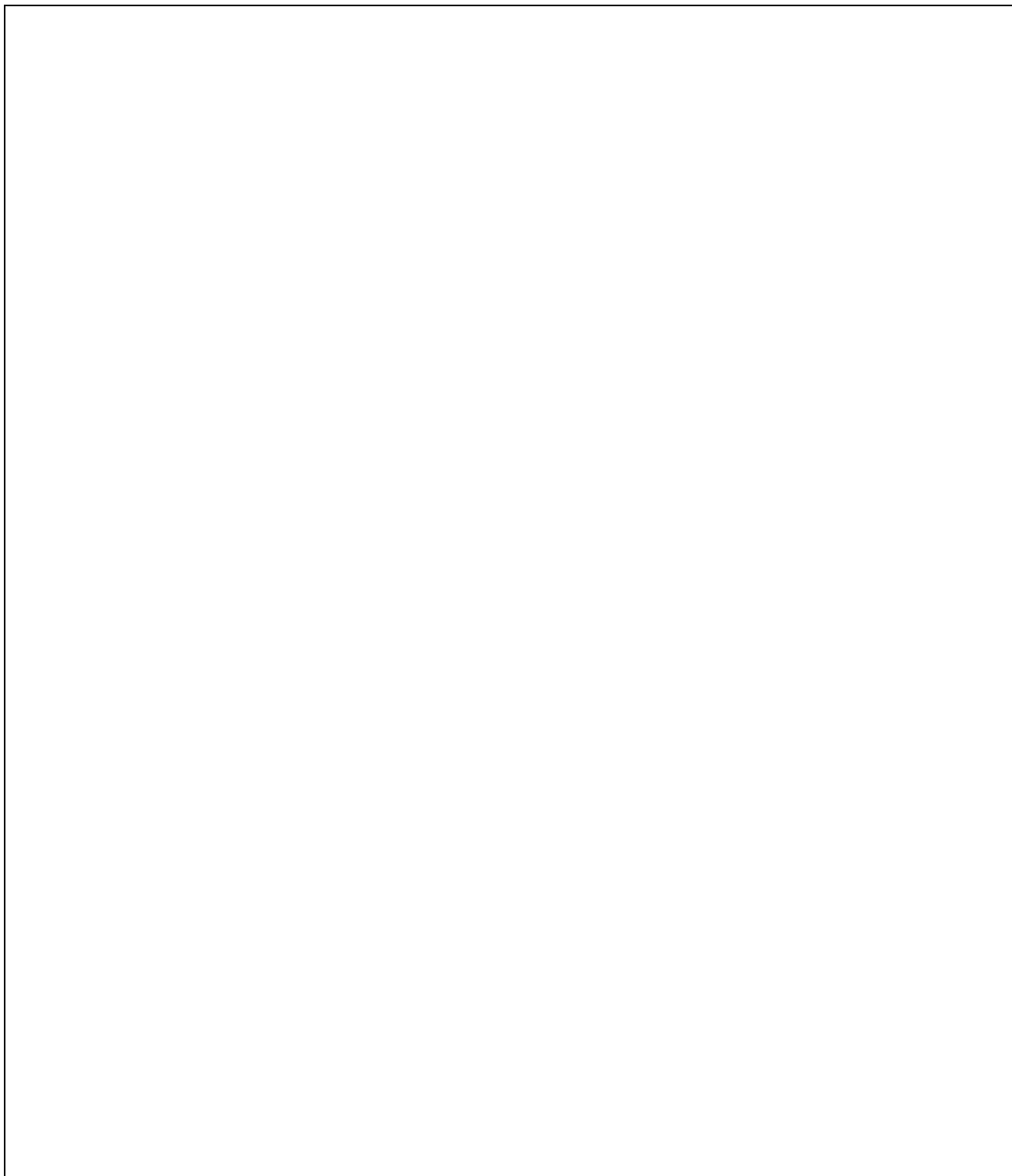
Questions et objectifs

Intérêt du projet- Applications directes



PROGRAMME

Méthodologie





Bourse Fondation URGO 2010 – Dépistage et prise en charge des affections allergiques : diagnostic, compréhension, accompagnement.
Fondation d'Entreprise LABORATOIRES URGO, 42 rue de Longvic 21300 CHENOVE - France - Arrêté Préfectoral N° 512 en date du 24 décembre 2009.

Calendrier de travail

DIFFICULTES - OBSTACLES PREVISIBLES

(le cas échéant, date prévue de rendu de thèse/mémoire)

.....

.....

.....

.....

.....

.....



RESULTATS ATTENDUS

LIEU OU SE DEROULERA LE TRAVAIL

.....

.....

.....

BUDGET

Montant global des moyens nécessaires au projet

(le cas échéant préciser la nature et le montant)

Nature	Montant
	€
	€
	€
	€
	€

Autres sources de financement (y compris allocation(s) de recherche)

Oui

Non

Si oui, merci de préciser :

Auprès de quel organisme :

Date de la demande :

Sommes accordées :

CRITERES DE SELECTION

Les candidats retenus seront sélectionnés en fonction des critères de sélection suivants :

PERTINENCE

- thème original et innovant
- applications directes : un ou des impact(s) sur la pratique quotidienne des professionnels de santé
- transversalité, interactivité, synergie possible avec d'autres actions

FAISABILITE

- moyens : ressources humaines, matérielles, financières
- délais, calendrier
- difficultés et obstacles prévisibles

CONCORDANCE

- entre les objectifs définis, le contenu, le calendrier, les moyens à mettre en œuvre et
- l'impact potentiel des résultats

EXAMEN DES CANDIDATURES

Les dossiers seront examinés en juillet par un jury composé d'experts en allergologie :

Dr. D. CHATEAU WAQUET

Allergologue, Paris

Mme A. LAMOUREUX

Docteur ès Psychologie Sociale de la Santé, Marseille

Dr. J-G. PETIT

Allergologue, Angoulême

Dr. N. PHAM THI

Allergologue pneumologue pédiatre, Paris

Mr. F. POUZAUD

Journaliste-pharmacien

Mr. le Professeur F. SPERTINI

Professeur d'immunologie clinique, Université de Lausanne

Mr. M. THIBAUDON

Directeur du réseau national de surveillance aérobiologique

Mme le Professeur D-A. VUITTON

Professeur émérite d'immunologie clinique, Université de Franche-Comté

THEMATIQUES

Les thématiques proposées ci-dessous sont données à titre d'exemple par le Comité scientifique de la Fondation URGO.

Il est nécessaire que les projets de recherche proposés soient pertinents pour la Fondation URGO et en cohérence avec le thème général : le dépistage et la prise en charge des affections allergiques par les professionnels de la santé.

Les projets impliquant le diagnostic, la compréhension de l'allergie (mécanismes, épidémiologie), la coopération dans l'intervention médico-sociale, l'accompagnement des patients (conseil pharmaceutique, éducation thérapeutique, aspects psycho-sociologiques et médico-économiques, conception de dispositifs destinés à améliorer le suivi thérapeutique et/ou la qualité de vie...), s'inscrivent dans des thématiques intéressantes.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit être dactylographié (caractères Tahoma 11, interligne 1.5), non relié et ne pas excéder 15 pages, annexes comprises. Ne pas joindre de thèse ni de mémoire.

Les documents à fournir en annexe sont les suivants (en Français) :

- CV de chaque candidat
- CV des deux tuteurs
- Copie du dernier diplôme ou validation d'année universitaire obtenus dans le cursus principal de chaque membre du binôme, avec date et lieu d'obtention
- Liste de publications si existantes
- Lettre de recommandation co-signée par les deux tuteurs.

Le dossier de candidature, ainsi que les documents à joindre doivent être envoyés en double exemplaire par courrier à :

**FONDATION D'ENTREPRISE
LABORATOIRES URGO**

**A l'attention de Marie-Cécile MALAVAL
42 rue de Longvic
21300 CHENOVE**

ou par courriel à :

bourse-allergie@fondation-urgo.org

REGLEMENT

OBJET

La Fondation URGO décernera une bourse, d'un montant total de 15 000 euros, récompensant le travail, dans le domaine de l'allergie, d'une collaboration multi-disciplinaire. Cette bourse sera répartie entre un binôme de deux étudiants.

Les candidats à la Bourse Fondation URGO devront se constituer en binôme, et choisir chacun un tuteur qui co-dirigera le projet. Une collaboration internationale est envisageable, sous réserve que l'équipe d'encadrement soit française et que le candidat doctorant soit rattaché à une université française.

Les travaux de recherche se dérouleront de septembre 2010 à septembre 2011. Ils feront l'objet d'une thèse de Pharmacie, d'un mémoire de Master 2, et d'une publication nationale et/ou internationale.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

- Etre étudiant en Pharmacie, préparant la thèse d'exercice (ou le mémoire de DES valant thèse d'exercice) pour l'obtention du Diplôme de Docteur en Pharmacie, pour l'un des candidats ;
- Etre étudiant en M2 d'une autre filière universitaire (Psychologie, Sociologie, Economie, Médecine, Ingénierie Bio-médicale...), pour l'autre candidat.

Les Bourses sont non reconductibles.

MODALITES D'INSCRIPTION

Le dépôt des dossiers de candidature concernant cette bourse devra impérativement intervenir au plus tard le 14 juillet 2010 minuit (cachet de la Poste faisant foi ou le système informatique de la Fondation URGO faisant foi).

La participation à la Bourse Fondation URGO et l'attribution de cette bourse implique le respect et l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du candidat, le non respect dudit règlement, entraînant la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution de la bourse le cas échéant.

EXAMEN DES CANDIDATURES

Les dossiers seront examinés en juillet par un jury composé d'experts en allergologie.

Les candidatures incomplètes ou soumises après la date due ne seront pas prises en considération.

CRITERES DE SELECTION

Les candidats seront retenus en fonction des critères de sélection suivants (cf p.10).

Bourse Fondation URGO 2010 – Dépistage et prise en charge des affections allergiques : diagnostic, compréhension, accompagnement.

Fondation d'Entreprise LABORATOIRES URGO, 42 rue de Longvic 21300 CHENOVE - France - Arrêté Préfectoral N° 512 en date du 24 décembre 2009.

RESULTATS

Les résultats seront communiqués par téléphone et courriel aux lauréats.

ENGAGEMENTS DES BENEFICIAIRES DE LA BOURSE

Les bénéficiaires de la Bourse s'engagent à fournir un compte-rendu écrit de leur travail au 4^{ème} mois, et le travail finalisé au plus tard le 31 août 2011.

Après le dépôt de candidature et jusqu'à la fin des travaux, il conviendra de notifier tout changement concernant le projet scientifique, en écrivant à la même adresse que celle de l'envoi du dossier de candidature.

Chaque formulaire de candidature devra être signé par le directeur de recherche de chacun des candidats.

Les lauréats seront conviés à une présentation orale de leur travail, lors de l'attribution de la Bourse Fondation URGO de l'année suivante.

Les documents suivants seront obligatoirement à fournir, à la fin des travaux, soit au plus tard le 31 août 2011 :

- Un exemplaire du mémoire de Master pour l'étudiant en M2 (selon le calendrier prévu)
- Un exemplaire de la thèse d'exercice pour l'étudiant doctorant (selon le calendrier prévu)
- Un exemplaire du manuscrit avec preuve de sa soumission pour publication.

VERSEMENT DE LA BOURSE

La Bourse sera distribuée en trois versements :

- 1^{er} tiers à la sélection
- 2^{ème} tiers au 4^{ème} mois
- 3^{ème} tiers au 31 août 2011

En cas de non-respect des obligations :

Le non respect dudit règlement entraîne la nullité pure et simple de sa participation et l'arrêt de l'attribution de la bourse le cas échéant.

RESPONSABILITE

La Fondation URGO ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler la présente bourse, à en modifier les modalités d'inscriptions ou d'attribution, ou à la reporter, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période d'inscription.

PUBLICATION - DROIT AU NOM ET A L'IMAGE

Du seul fait de l'attribution de la bourse, chaque bénéficiaire autorise la Fondation URGO à reproduire et représenter son nom, prénom, ainsi que le titre du diplôme qu'il poursuit actuellement dans toute communication liée à la présente bourse.

Les Boursiers accepteront que le compte-rendu de leur travail soit reproduit et représenté par la Fondation URGO à des fins d'information du public sur les activités de la Fondation URGO, et ce dans tous pays pour une durée illimitée, notamment dans des œuvres éditées sur support papier, des œuvres audiovisuelles, des œuvres multimédia ; sur tout support existant (livres, CD-ROM, DVD, Photo-CD, Portfolio...) et/ou à venir, y compris en ligne, sur des sites Internet ou dans des programmes informatiques utilisés localement ou en réseau.

Les Boursiers accepteront de mentionner la Bourse dans les communications qui en résulteront, ainsi que d'être photographiés, filmés et interviewés, et ce uniquement pour des objectifs non commerciaux et liés à la communication de la Fondation URGO. Ces photos, vidéos ou textes pourront être reproduites et diffusées, notamment sur support papier, ou multimédia ou par voie audiovisuelle ; sur tout support existant (livres, CD-ROM, DVD, Photo-CD, Portfolio...) et/ou à venir, y compris en ligne, sur des sites Internet ou dans des programmes informatiques utilisés localement ou en réseau. Les boursiers acceptent que la Fondation URGO modifie, adapte et/ou retouche les photographies. Les boursiers consentent à une exploitation des photographies tant sur le territoire français qu'à l'étranger pour une durée illimitée.

Chaque Boursier s'engage à ne demander aucune rémunération ou droit d'utilisation au titre des utilisations précitées.

SECURITE DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies par l'intermédiaire de ce dossier sont nécessaires à la prise en compte de la candidature. Elles sont exclusivement destinées à la Fondation URGO et au Comité d'experts qui constitue le jury. La Fondation URGO se réserve le droit de conserver les données personnelles des candidats, et s'engage à préserver la confidentialité des informations personnelles qui lui seront transmises par l'intermédiaire de ce dossier de candidature.

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, relative aux « Fichiers, à l'Informatique et aux Libertés », modifiée, les candidats et leurs tuteurs disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de modification et de suppression des données les concernant qui pourront être exercés en écrivant à :

« Fondation d'entreprise Laboratoires URGO » 42 rue de Longvic 21300 CHENOVE.

SIGNATURE,
avec la mention « lu et approuvé », de chaque candidat et de son tuteur :